

PROJET ÉDUCATIF LOCAL

(Fiche synthétique)

1) LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Le PEL favorise la réussite scolaire et sociale des enfants**, permet l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.
 - ↪ Il recherche l'équilibre entre tous les temps, les espaces et les lieux de vie de l'enfant et du jeune :
 - Temps scolaire (responsabilité de l'Education Nationale),
 - Temps péri scolaire (transports, accueil, restauration, études surveillées, mercredi après-midi),
 - Temps extra scolaire (soirées, mercredi, fin de semaine, vacances).
 - ↪ Il traduit une vision globale de l'aménagement du temps sur la journée, la semaine, l'année, les espaces utilisés.
 - ↪ Il respecte le rythme et les capacités de récupération des enfants et des jeunes en fonction de leur âge et de leur niveau de pratique.
- **Le projet éducatif local favorise la mise en synergie des partenaires éducatifs** locaux et des partenaires financiers autour.
- **Le PEL trouve sa genèse en premier lieu dans les orientations** politiques de la commune déterminées pour la petite enfance, enfance et jeunesse

2) LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRIORISÉS PAR LES ACTEURS ÉDUCATIFS LOCAUX DE LA COMMUNE

- **Développer une politique éducative partagée**, concertée sur le territoire (associant parents, associations, commune, institutions)
- **Permettre à l'enfant de découvrir, s'intégrer, partager**
- **Favoriser l'accès aux activités** et la mixité sociale sur le territoire

- **Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur ville**
- **Maintenir ou développer des accueils de proximité**
- **Permettre à l'enfant et au jeune de s'exprimer**, de s'épanouir, de s'affirmer, et d'expérimenter
- **Privilégier les instances de concertation** avec et pour le public jeune, afin d'impulser leur participation à la vie de la commune, de les accompagner dans les projets qui les concernent en partenariat avec les structures ayant des champs d'interventions spécifiques

3) LES GRANDS AXES DU PEL VALLETAIS

L'ensemble des actions développées dans le cadre du Projet Educatif Local VALLETAIS s'articule autour des axes suivants :

➤ **La culture pour tous**

La sensibilisation artistique, l'expression, la découverte de techniques et la démocratisation culturelle constituent les finalités essentielles qui réunissent des établissements scolaires, et différentes associations locales valletaises.

Les organisateurs souhaitent provoquer auprès du public cible une ouverture sur le monde des pratiques artistiques et lui permettre de devenir acteur de sa propre culture

Les objectifs visés étant :

- ↪ Ouvrir le public jeunesse au monde culturel en devenant acteurs au sein d'un groupe.
- ↪ Rendre la culture accessible à tous
- ↪ Faire découvrir aux jeunes la diversité et la complémentarité des expressions artistiques,
- ↪ Ouvrir des perspectives sur l'environnement culturel des élèves,
- ↪ Développer des situations d'échanges et de débats sur des productions, sur des pratiques artistiques, sur des métiers
- ↪ Apprendre et expérimenter un projet collectif
- ↪ Permettre à un public jeune ou moins jeune de s'ouvrir au monde en utilisant ses sens
- ↪ Permettre aux parents de prendre le temps d'accompagner leurs enfants dans le plaisir de jouer ensemble
- ↪ Favoriser l'échange, la réflexion, le débat sur l'intérêt du jeu dans la relation éducative

➤ **Le Sport pour tous**

L'OMS « Office Municipal des Sports » de la ville de Vallet, est une association, regroupant plus de 17 clubs sportifs dont les objectifs généraux sont notamment de soutenir, d'encourager, de provoquer tout effort et toute initiative tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports.

Certaines associations sportives adhérentes de l'OMS ont choisi de s'impliquer au sein du Projet Educatif Local valletais, et de proposer des actions « sports » en dehors du fonctionnement classique des clubs

Les objectifs étant de :

- ↪ Promouvoir et faire découvrir différentes pratiques sportives auprès de la jeunesse valletaise et cela en dehors du fonctionnement classique des clubs et associations sportives.
- ↪ Informer, responsabiliser et donner les moyens aux bénévoles et moniteurs afin qu'ils puissent augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.
- ↪ Permettre à tous d'avoir accès aux pratiques sportives
- ↪ Accompagner les jeunes dans la prise de responsabilités, dans la conduite de projet et la connaissance des acteurs du sport.
- ↪ Le public cible les enfants de 6 à 14 ans, avec spécificité dans certaines actions en direction du public handicapé et des jeunes issus des gens du voyage.

➤ **Le Développement Durable**

L'objectif majeur étant de promouvoir auprès du jeune public une démarche citoyenne et participative en :

- ↪ Favorisant l'information relative à l'environnement et au développement durable.
- ↪ Privilégiant l'acquisition d'une culture commune de l'environnement et du développement durable.
- ↪ Développant la prise de conscience environnementale pour que chacun puisse agir pour une commune durable et solidaire.

Un collectif composé de 10 partenaires associatifs et établissements scolaires locaux ont choisi de construire de manière concertée un projet de sensibilisation au développement durable dans toutes ces

dimensions. L'approche entreprise est réalisée à travers des exemples concrets relatifs à notre territoire et répondant à différents constats partagés. L'ensemble du projet est articulé autour d'un festival « entre ciel et terre » organisé par le cinéma le CEP

Ex d'actions : visite des exploitations des viticulteurs afin de découvrir un métier du terroir, spectacle débat sur la bio diversité, exposition photo « Paysage de VALLET au fil des saisons »,

Objectifs opérationnels :

- ↪ Faire découvrir les milieux professionnels spécifiques.
- ↪ Acquérir des connaissances sur son propre territoire et des compétences sur les questions environnementales.
- ↪ Amener le public cible à adopter un comportement éco-responsable.
- ↪ Promouvoir la démarche et les pratiques coopératives.
- ↪ Responsabiliser chacun dans le respect de la démarche « développement durable ».
- ↪ Informer, former le public concerné...

➤ **L'Education Citoyenne**

Cet axe est central dans notre projet. Il est organisé notamment autour :

- ↪ des spécificités du public valletais (présence importante des familles des gens du voyage, appropriation par les jeunes voyageurs de l'espace « jeunes »),
- ↪ des instances municipales mises en place (fonctionnement d'un conseil municipal des enfants et un comité de pilotage « intégration des jeunes voyageurs en milieu scolaire)
- ↪ et enfin de la volonté du comité de travailler sur des valeurs partagées « le vivre ensemble », la création d'une charte éducative, l'implication des jeunes dans la vie de la commune, l'accompagnement à la formation (BAFA, permanence infos/pôle ressources,...), au job d'été, ...

Les objectifs étant de :

- ↪ tisser des liens entre les familles voyageurs, les structures scolaires, socioculturelles et sportives,

- ↪ développer une réflexion commune sur les conditions d'accueil des jeunes voyageurs et le passage de l'école primaire au secondaire
- ↪ accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, formation, loisirs, découverte professionnelle
- ↪ renforcer la participation des jeunes Valletais au sein des activités et projet de la commune (ateliers jeunes vacances)
- ↪ mettre en place des temps de concertation entre acteurs éducatifs, entre jeunes et éducateurs locaux afin de construire ensemble des outils éducatifs, des manifestations, des temps de conférences /débats, des cafés pédagogiques, des ateliers/chantiers, **des opérations de solidarité (locales ou internationales)**

➤ La Prévention,

Le comité de pilotage PEL a choisi de mettre en place une commission thématique « prévention » et réactualise chaque année les différentes actions en corrélation avec des problématiques repérées.

Nous développons des actions en direction des jeunes et de leurs parents (ex : le sommeil, l'alimentation, le dangers des multi médias, travail en lien avec l'association du planning familial...)

Les objectifs poursuivis étant :

- ↪ Organiser une campagne de sensibilisation auprès des jeunes contre les comportements susceptibles d'induire des risques pour leur santé.
- ↪ Faire prendre conscience, sensibiliser et conseiller dans le choix de solutions pour pallier aux dangers.
- ↪ Sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne hygiène de vie.
- ↪ Diffuser des documents d'information auprès des familles.
- ↪ Favoriser des temps d'échanges et de débats avec les familles autour de thématiques repérées.

➤ Handi'loisirs

L'IME de VALLET a pour volonté de permettre à leurs jeunes de découvrir et s'impliquer dans la commune ou est situé leur école.

Dans le cadre du PEL, de nombreuses actions partenariales sont développées avec les établissements scolaires primaires, collèges, conseil municipal des enfants, écoles de musiques, service culturel municipal...

Les objectifs étant de :

- ↪ Familiariser et faciliter l'acceptation de la différence et de la déficience d'autrui.
- ↪ Favoriser l'implication et la participation des jeunes enfants porteur d'un handicap dans des projets transversaux et partenariaux.
- ↪ Permettre aux jeunes de découvrir des activités qui, sans le PEL, ne pourraient y avoir accès.

➤ **Jeunes, mode projet**

L'espace jeunes en lien direct avec le collège Pierre Abélard et l'accueil périscolaire, l'accueil passerelle et le groupe scolaire primaire Paul Eluard, ont choisi en cohérence avec les projets des structures respectives de :

- ↪ Rendre le jeune acteur de la commune, acteur de son collège, de son espace de loisirs.
- ↪ Valoriser et accompagner les actions entreprises.
- ↪ Favoriser l'émergence d'un projet partagé et aider à sa concrétisation, (projet individuel, collectif...).
- ↪ Développer le partenariat entre des acteurs locaux (établissement scolaire, associations locales à dominante sportive, culturelle, sociale et participer à la démarche de projet.
- ↪ Favoriser l'information et la formation des jeunes.

Cela se traduit concrètement par la construction à l'initiative des jeunes de projet d'ateliers de loisirs, d'aménagement du local « jeunes », de création de temps fort, mise en place d'ateliers débat autour de la découverte par exemple du métier d'animateur...

Ces axes sont modifiables chaque année.

4) LE PUBLIC CONCERNÉ

Le PEL concerne tous les enfants âgés de 3 mois à 16 ans et plus.
Une attention sera portée aux jeunes de 11 à 17 ans.

5) LES PARTENAIRES LOCAUX IMPLIQUÉS

- Représentants de la Municipalité,
- Représentants du milieu scolaire et associé,
- Représentants d'association de parents d'élèves,
- Représentants du milieu socioculturel,
- Représentants du milieu sportif,
- Représentants des établissements d'accueil du public handicapé,
- Représentants du milieu Culturel,
- Représentants du milieu formation, insertion, mission locale

6) LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- Le Conseil Général – direction des sports, de la jeunesse et de l'éducation Populaire,
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- La Direction Académique
- LA MSA

7) LES DISPOSITIFS ET FINANCEMENT

➤ **Le Contrat enfance Jeunesse**

Dispositif financé par la CAF, établi sous forme d'un contrat (2011/2014) , concernant le public accueilli en crèche, halte, accueil de loisirs, accueil passerelle, accueil « jeunes », séjours, temps de la pause méridienne, temps périscolaire... (ensemble des structures gérées par le Délégué)

L'évaluation est annuelle.

➤ **Le projet Jeunesse de Territoire**

Dispositif financé par le Conseil départemental, établi sous forme de conventionnement (Janvier 2013 à Décembre 2015) appel à projet annuel.

Public cible : 7/25 ans.

Soutien des projets couvrant les axes suivants : solidarité, environnement, art et culture, interculturel, sport, autonomie, initiative et insertion des jeunes.

Peuvent élargir à ce dispositif l'ensemble des partenaires éducatifs locaux porteurs et organisateurs d'actions en direction du public déterminé.

➤ **Le projet Jeunesse (ancien CEL)**

Dispositif financé par LA DDCS, établi sous forme d'appel à projet annuel.

Peut émarger les communes ayant des associations d'éducation populaire sur son territoire œuvrant pour la mise en place de projets pour la jeunesse.

Public : 11/20 ans.

Les actions présentées sont menées par le Délégué Service Public.

Axes prioritaires :

- ↻ Favoriser l'accès des jeunes aux sports à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique e qualité,
- ↻ Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes,
- ↻ Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes
- ↻ Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public
- ↻ Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

➤ **Le projet Educatif de Territoire (PEDT)**

Projet construit dans le cadre de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires.

La rédaction de celui-ci permet à la municipalité de présenter pour validation son projet d'aménagement des rythmes éducatifs aux institutions (Inspection Académique, DDCS, Conseil Général). Projet construit après concertation avec les acteurs éducatifs locaux concernés.

Après validation, la municipalité pourra l'obtention du fond d'amorçage pour l'année scolaire 2014/2015.

Public concerné : les élèves des établissements scolaires primaires publics (obligatoire), privés (optionnel)

A VALLET, les deux établissements scolaires ont choisi d'appliquer la réforme.

Le PEDT pourra avoir vocation à devenir plus généraliste pour les communes qui n'ont pas de PEL et remplacer l'appellation P.E.L

8) FORME, MÉTHODE DE TRAVAIL ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES

➤ **avec les acteurs éducatifs**

Organisation de 4 comités de pilotage projet Educatif Local par année scolaire.

Organisation des commissions thématiques partenariales suivant les grands axes du projet.

Intervention dans différentes instances associatives ou autre, déjà existante afin d'informer, présenter les différents dispositifs tel que le CEL, CEJ, CNDS, PJT et d'impulser la démarche d'un travail en réseau.

1 à 4 entretiens par fiche action proposée, lors de l'élaboration et suivi de la mise en œuvre.

1 entretien par partenaire (si nécessaire) pour l'évaluation de l'action.

➤ **avec les élus de référence**

Travail en concertation avec les élus afin d'élaborer le projet politique « petite enfance, enfance et Jeunesse » et en déterminer les objectifs et le suivi.

Transcription au sein du dispositif les grandes orientations du projet politique et les transmettre au collectif.

Partenarial.

Elaboration d'outils de suivi à présenter aux élus de référence.

Pour le suivi de la mise en œuvre des actions : 1 rencontre par mois est nécessaire.

En période d'élaboration et de bilan du projet : suivi et rencontre hebdomadaire.